



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## LES RÉSEAUX DE TÉLÉPHONIE MOBILE DE TRÈS HAUT DÉBIT SE DÉPLOIENT DANS VOTRE QUARTIER

**Les opérateurs poursuivent le déploiement de leurs services de très haut débit mobile.**

Ces services apportent des **capacités supplémentaires** par rapport aux réseaux existants. Ils permettent de **répondre aux besoins croissants** des Français qui échangent toujours plus de données en mobilité, par leur ordinateur portable, leur tablette tactile et leur smartphone.

**Ces réseaux apportent un meilleur débit et des transferts de données plus rapides, pour le grand public comme pour les entreprises.**

 Dans votre quartier, le déploiement de ces services mobiles s'effectue sur d'anciennes fréquences de télévision. **Il pourrait donc affecter la réception des chaînes de la TNT** si elles sont reçues par une antenne râteau. La télévision par ADSL, satellite, câble ou fibre optique<sup>1</sup> ne sera pas perturbée.

Pour y remédier, **un dispositif d'assistance et d'intervention** a été mis en place par l'Agence nationale des fréquences (ANFR) et les opérateurs de téléphonie mobile concernés.



**SI VOUS CONSTATEZ  
DES PERTURBATIONS,  
SIGNALEZ-LES SUR :**



**[www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)**

Saisissez une réclamation en ligne

Si vous habitez en logement collectif, demandez à votre syndic ou gestionnaire d'immeuble de faire la démarche.

En cas de suspicion de **brouillage** par un réseau mobile près de chez vous, un **antenniste mandaté par l'opérateur** prendra contact avec vous (ou votre syndic en habitat collectif) pour programmer une intervention.

Ces interventions, **financées par les opérateurs de téléphonie mobile**, font cesser les perturbations lorsque celles-ci sont dues aux déploiements des réseaux de téléphonie mobile.



**Démarchage abusif : soyez vigilants ! L'ANFR ne réalise aucun démarchage chez les particuliers, qu'il s'agisse de rétablir les chaînes de la TNT ou de proposer d'autres offres de télévision.**

<sup>1</sup> Si vous rencontrez des difficultés de réception en ADSL, câble, satellite ou fibre optique, contactez directement votre distributeur.